

Motion (art. 51 RGC)

A compléter par la Chancellerie lors de la réception du document	Date 23.10.2025	Heure 19 :00
--	---------------------------	------------------------

Auteur-e(-s) Charles Constantin, PLR
Titre : Pour des zones 30 km/h définies selon une grille d'implémentation
Contenu : La présente motion demande d'étudier la pertinence d'instaurer une stratégie globale et transparente concernant les zones 30km/h sur le territoire communal de Laténa. Sur la base de cette étude, le Conseil communal pourrait définir des critères clairs d'implantation et garantir une cohérence territoriale dans l'aménagement des vitesses réglementées. Bien que les expertises soient déjà obligatoires pour l'implantation de zones 30km/h, la commune ne dispose pas à ce jour d'une stratégie globale permettant de guider ces démarches. Développement : La vitesse réglementaire de 50 km/h constitue aujourd'hui la norme sur les routes principales et doit le rester. Elle permet d'assurer la fluidité du trafic, le bon fonctionnement des transports publics, ainsi que l'accès efficace aux commerces et services. Une limitation généralisée à 30 km/h sur ces tronçons risquerait de nuire à la circulation, à la fluidité des déplacements professionnels et commerciaux ainsi qu'à l'efficacité des services d'urgence. Cette position est d'ailleurs soutenue par la motion fédérale Schilliger, adoptée par le Parlement suisse, qui demande au Conseil fédéral de garantir que la vitesse de 50 km/h reste la norme sur les routes principales. Le Conseil fédéral a confirmé que les zones 30 doivent rester des exceptions motivées par des raisons de sécurité, et non devenir des règles par défaut. Il est essentiel de distinguer les routes à vocation résidentielle des routes de circulation. Les premières sont des routes qui desservent des quartiers principalement dédiés aux habitations, où la limitation à 30km/h se justifie pleinement pour protéger les riverains et réduire les nuisances sonores. Les routes de circulation assurant quant à elles la fluidité du trafic, elles devraient en principe conserver leur vitesse réglementaire de 50km/h, sauf cas exceptionnels. Afin de garantir une application cohérente des zones 30km/h, il serait pertinent que la Commune de Laténa définisse une liste de critères pour leur implémentation et leur maintien. Ces critères pourraient inclure par exemple la proximité avec les écoles ou crèches, une densité élevée d'habitants, de fréquents accidents ou encore des nuisances sonores qui dépassent certains seuils. L'instauration de tels critères permettrait d'assurer une réelle transparence dans les décisions et de renforcer l'adhésion populaire en montrant que les zones 30km/h répondent à un besoin réel. Une stratégie communale permettrait de garantir une hiérarchie claire du réseau routier, préserver l'efficacité du trafic tout en protégeant les zones sensibles et de respecter la réglementation fédérale tout en répondant aux besoins locaux. Cela profiterait à la fluidité du trafic, aux transports publics ainsi qu'au services de secours. Cette motion ne remet pas en cause les bienfaits des zones 30km/h mais propose de s'inscrire dans une vision d'ensemble, qui respecte les réalités locales ainsi que les besoins de mobilité.

Auteur-e ou premier-ère signataire prénom, nom (obligatoire) :	Signature (obligatoire) :
Charles Constantin	
Autres signataires prénom, nom :	Autres signataires suite prénom, nom :
Isabelle Augsburger, PLR	Jean-Maurice Ducommun, PLR
Sylvie Gonçalves, PLR	Flavio Buschini, PLR
Maxime Crelier, PLR	Ted Smith, PLR
Raphaël Kummer, PLR	Heinz Hofmann, PLR
Christine Javet, PLR	

